

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28/09/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 19/10/18  
Affichage le : 22/10/18  
Transmission préfecture le : 22/10/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20181019-lmc1105023-DE-1-1  
Du : 22/10/18  
Délibération exécutoire le : 22/10/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 octobre 2018

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE**  
**ATTRIBUTION D'UNE AIDE D'URGENCE AU DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M PIERRE BÉDIER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-CD-1-5664.1 du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier 2018 du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Considérant que les inondations des 14 et 15 octobre 2018 à l'origine d'une dizaine de morts et d'importants dégâts matériels dans le Département de l'Aude justifient une aide d'urgence du Département des Yvelines au titre de la solidarité interdépartementale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer une subvention de 100 000 euros au Département de l'Aude pour lui venir en aide dans la situation d'urgence qu'elle traverse découlant des inondations d'octobre 2018.

Décide de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65733.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 19 octobre 2018

### ATTRIBUTION D'UNE AIDE D'URGENCE AU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Pierre Bédier, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (11) : Catherine Arenou, Philippe Benassaya, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Bertrand Coquard, Madame Clarisse Demont, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Elodie Sornay, Laurence Trochu.